



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Gestion du Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

## DECISION MUNICIPALE N° 2023/052/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL

Gestionnaire de patrimoine

☎ 04.94.36.83.98 – [cmaurel@mairie-toulon.fr](mailto:cmaurel@mairie-toulon.fr)

## DECISION

Dossier n°2000x018xAC

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, **DECIDE**, en exécution de la délibération du 03 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'arrêté n°23AR55 du 03 Mai 2023 portant délégation de signature pour les décisions à Madame Geneviève LEVY, le droit de :

....

5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

....

**DE CONCLURE** avec L'Association « Les Donneurs de Voix » dont le siège social est sis à TOULON (83000) 17, Rue de la Glacière, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (83000) 17, Rue de la Glacière.

Cette convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder six ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Cette mise à disposition correspond à un prorata de valorisation annuelle évaluée à 462,50 €, les charges seules étant supportées par l'Association.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 22 JUIN 2023

Transmis au contrôle de Légalité le : 23 JUIN 2023

Publié le : 23 JUIN 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
Geneviève LEVY



# Acte à classer

2023052AJDAFGP

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-23T16-03-26.00 ( MI245916667 )

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230622-2023052AJDAFGP-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/052/A.J. - de conclure  
L'Association " Les Donneurs de Voix " une  
convention portant sur des locaux, 17 rue de la Glacière  
à Toulon

Date de décision : 22/06/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DAF GP DECI 2023 052 AJ.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 23/06/23 à 16:03

Date 23/06/23 à 16:03

Date 23/06/23 à 16:08

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Gestion du Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

## DECISION MUNICIPALE N° 2023/055/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL  
Gestionnaire de patrimoine

☎ 04.94.36.83.98 – [cmaurel@mairie-toulon.fr](mailto:cmaurel@mairie-toulon.fr)

## DECISION

Dossier n°0083x21xAC

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, **DECIDE**, en exécution de la délibération du 03 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'arrêté n°23AR55 du 03 Mai 2023 portant délégation de signature pour les décisions à Madame Geneviève LEVY, le droit de :

....

5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

.....

**DE CONCLURE** avec L'Association « Club Varois de Modélisme Ferroviaire » dont le siège social est sis à TOULON (83000) Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (83000) Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie.

Cette convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder six ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'Association.

L'Association s'acquittera également de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Les sommes inhérentes à ces frais de fonctionnement seront imputées sur le budget de la ville de Toulon, Chapitre 70, Fonction 551, Compte 70878.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 22 JUIN 2023

Transmis au contrôle de Légalité le : 23 JUIN 2023

Publié le : 23 JUIN 2023

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
Geneviève LEVY



**Acte à classer**

2023055AJDAFGP

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-23T16-03-27.00 ( MI245916668 )

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230622-2023055AJDAFGP-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/055/A.J. - de conclure  
L'Association " Club Varois de Modélisme Ferroviaire  
" une convention portant sur des locaux, Bd du  
112ème Régiment d'Infanterie à Toulon

Date de décision : 22/06/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DAF GP DECI 2023 055 AJ.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/06/23 à 16:03

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 23/06/23 à 16:03

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 23/06/23 à 16:08



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Gestion du Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

## DECISION MUNICIPALE N° 2023/056/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL  
Gestionnaire de patrimoine  
☎ 04.94.36.83.98 – [cmaurel@mairie-toulon.fr](mailto:cmaurel@mairie-toulon.fr)

## DECISION

Dossier n°83x04xAC

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, **DECIDE**, en exécution de la délibération du 03 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'arrêté n°23AR55 du 03 Mai 2023 portant délégation de signature pour les décisions à Madame Geneviève LEVY, le droit de :

....

5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

....

**DE CONCLURE** avec L'Association « Les Numériseurs Associés » dont le siège social est sis à TOULON (83200) 111, Chemin des Quatre Vents, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (83000) Boulevard Louvois (Porte Sainte Anne).

Cette convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder six ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Cette mise à disposition correspond à un prorata de valorisation annuelle évaluée à 625 €, les charges seules étant supportées par l'Association.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 22 JUIN 2023

Transmis au contrôle de Légalité le :

23 JUIN 2023

Publié le : 23 JUIN 2023

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
Geneviève LEVY



**Acte à classer****2023056AJDAFGP**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-23T16-03-27.01 ( MI245916669 )

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230622-2023056AJDAFGP-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/056/A.J. - de conclure  
L'Association " Les Numériseurs Associés"  
une convention portant sur des locaux, Bd Louvois  
(Porte Sainte Anne) à Toulon

Date de décision : 22/06/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DAF GP DECI 2023 056 AJ.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/06/23 à 16:03

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 23/06/23 à 16:03

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 23/06/23 à 16:10



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Foncier et Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

## DECISION MUNICIPALE N° 2023/066/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL  
Gestionnaire de patrimoine

☎ 04.94.36.83.98 – [cmaurel@mairie-toulon.fr](mailto:cmaurel@mairie-toulon.fr)

## DECISION

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, DECIDE, en exécution de la délibération du 03 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'arrêté n°23AR55 du 03 Mai 2023 portant délégation de signature pour les décisions à Madame Geneviève LEVY, le droit de :

.....  
5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

.....  
De conclure avec la S.A.S « Grande Roue du Sud » dont le siège social est sis à LE LUC (83340) 2737-4, Chemin la Mourignette, représentée par son Gérant Monsieur KERWICH Richard, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 197, situé à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 3 mars 2023 au 2 mars 2026, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 64,86 € HT, soit 77,83 € TTC, révisable annuellement tous les 1<sup>ers</sup> janvier.

Cette convention est consentie pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, ne pouvant excéder six ans.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 22 JUIN 2023

Transmis au contrôle de Légalité le : 23 JUIN 2023

Publié le : 23 JUIN 2023

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
Geneviève LEVY



**Acte à classer**

2023066AJDAFSFP

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-23T16-03-27.02 ( MI245916670 )

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230622-2023066AJDAFSFP-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/066/A.J. - de conclure la SAS "Grande Roue du Sud" une convention portant sur le garage communal 197 à Toulon

Date de décision : 22/06/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DAF SFP DECI 2023 066 AJ.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/06/23 à 16:03

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 23/06/23 à 16:03

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 23/06/23 à 16:10



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Foncier et Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

## DECISION MUNICIPALE N° 2023/073/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL  
Gestionnaire de patrimoine

☎ 04.94.36.83.98 – [cmaurel@mairie-toulon.fr](mailto:cmaurel@mairie-toulon.fr)

## DECISION

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, DECIDE, en exécution de la délibération du 03 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'arrêté n°23AR55 du 03 Mai 2023 portant délégation de signature pour les décisions à Madame Geneviève LEVY, le droit de :

....

5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excedant pas 12 ans,

....

De conclure avec la S.A.S « ERATONE » dont le siège social est sis à TOULON (83000) 12, Rue Anatole France, représentée par son Gérant Monsieur BENSA Louis, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 174, situé à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du jour de la signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 64,86 € HT, soit 77,83 € TTC, révisable annuellement tous les 1<sup>ers</sup> janvier.

Cette convention est consentie pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, ne pouvant excéder six ans.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 22 JUIN 2023

Transmis au contrôle de Légalité le : 23 JUIN 2023

Publié le : 23 JUIN 2023

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
Geneviève LEVY



**Acte à classer**

2023073AJDAFSFP

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-23T16-03-27.03 ( MI245916671 )

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230622-2023073AJDAFSFP-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/073/A.J. - de conclure  
la SAS "ERATONE" une convention portant sur  
le garage communal 174 à Toulon

Date de décision : 22/06/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DAE SFP DECI 2023 073 AJ.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/06/23 à 16:03

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 23/06/23 à 16:03

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 23/06/23 à 16:10



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Foncier et Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

## DECISION MUNICIPALE N° 2023/074/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL  
Gestionnaire de patrimoine  
☎ 04.94.36.83.98 – [cmaurel@mairie-toulon.fr](mailto:cmaurel@mairie-toulon.fr)

## DECISION

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, DECIDE, en exécution de la délibération du 03 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'arrêté n°23AR55 du 03 Mai 2023 portant délégation de signature pour les décisions à Madame Geneviève LEVY, le droit de :

....  
5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,  
....

De conclure avec la S.A.S « KGD » dont le siège social est sis à TOULON (83000) 18, Rue Henri Seillon, représentée par son Gérant Monsieur DALANCON Guillaume, une convention d'occupation précaire et révoquable portant sur le garage communal n° 188, situé à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du jour de la signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 64,86 € HT, soit 77,83 € TTC, révisable annuellement tous les 1<sup>ers</sup> janvier.

Cette convention est consentie pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, ne pouvant excéder six ans.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 22 JUIN 2023

Transmis au contrôle de Légalité le : 23 JUIN 2023

Publié le : 23 JUIN 2023

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
Geneviève LEVY



**Acte à classer**

2023074AJDAFSFP

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-23T16-03-27.04 ( MI245916672 )

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230622-2023074AJDAFSFP-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/074/A.J. - de conclure la SAS "KGD" une convention portant sur le garage communal 188 à Toulon

Date de décision : 22/06/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DAF SFP DECI 2023 074 AJ.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/06/23 à 16:03

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 23/06/23 à 16:03

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 23/06/23 à 16:10



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Foncier et Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

## DECISION MUNICIPALE N° 2023/075/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI,  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL,  
Gestionnaire de patrimoine

☎ 04.94.36.83.98 – [cmaurel@mairie-toulon.fr](mailto:cmaurel@mairie-toulon.fr)

## DECISION

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, DECIDE, en exécution de la délibération du 03 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'arrêté n°23AR55 du 03 Mai 2023 portant délégation de signature pour les décisions à Madame Geneviève LEVY, le droit de :

....  
5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

....  
De conclure avec la S.A.R.L. « BELLAGO » dont le siège social est sis à CARQUEIRANNE (83320) 5, Boulevard Maréchal Foch, représentée par son Gérant Monsieur BELTRANDO Julien, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 221, situé à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du jour de la signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 64,86 € HT, soit 77,83 € TTC, révisable annuellement tous les 1<sup>ers</sup> janvier.

Cette convention est consentie pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, ne pouvant excéder six ans.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 22 JUIN 2023

Transmis au contrôle de Légalité le :

23 JUIN 2023

Publié le :

23 JUIN 2023



**Acte à classer****2023075AJDAFSFP**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-23T16-03-28.00 ( MI245916673 )

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230622-2023075AJDAFSFP-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/075/A.J. - de conclure  
la SARL "BELLAGO" une convention portant  
sur le garage communal 221 à Toulon

Date de décision : 22/06/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DAF SFP DECI 2023 075 AJ.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/06/23 à 16:03

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 23/06/23 à 16:03

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 23/06/23 à 16:20



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Foncier et Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

<sup>Bis</sup>  
**DECISION MUNICIPALE N° 2023/076/A.J.**

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL  
Gestionnaire de patrimoine

☎ 04.94.36.83.98 – [cmaurel@mairie-toulon.fr](mailto:cmaurel@mairie-toulon.fr)

## DECISION

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, DECIDE, en exécution de la délibération du 03 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'arrêté n°23AR55 du 03 Mai 2023 portant délégation de signature pour les décisions à Madame Geneviève LEVY, le droit de :

....  
5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

....  
De conclure avec la S.A.R.L. « BELLAGO » dont le siège social est sis à CARQUEIRANNE (83320) 5, Boulevard Maréchal Foch, représentée par son Gérant Monsieur ADRET Hugo, une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le garage communal n° 224, situé à TOULON (VAR) 9001, Rue Pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du jour de la signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 64,86 € HT, soit 77,83 € TTC, révisable annuellement tous les 1<sup>ers</sup> janvier.

Cette convention est consentie pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction, ne pouvant excéder six ans.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **22 JUIN 2023**

Transmis au contrôle de Légalité le :

**23 JUIN 2023**

Publié le :

**23 JUIN 2023**

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
Geneviève LEVY



# Acte à classer

2023076BISAJSFP

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-23T16-03-28.01 ( MI245916674 )

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230622-2023076BISAJSFP-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/076BIS/A.J. - de concl  
avec la SARL "BELLAGO" une convention portant  
sur le garage communal 224 à Toulon

Date de décision : 22/06/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DAF SFP DECI 2023 076 BIS AJ.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 23/06/23 à 16:03

Date 23/06/23 à 16:03

Date 23/06/23 à 16:10

Par DUPONT ID Stéphanie

Par DUPONT ID Stéphanie